



**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 20 d'avril 2011  
du 5 avril 2011**

**DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

**Composition de la commission départementale  
de la coopération intercommunale (CDCI)**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**Liste des candidats à l'élection partielle des membres  
de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de  
région Haute-Normandie et de la chambre de commerce  
et d'industrie territoriale de Rouen**

**DIVERS**

**Délégations et subdélégations**

*Sommaire*

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	D.R.C.L. ---> Direction des Relations avec les Collectivités Locales .....	2
	11-0427-Arrêté préfectoral du 1er avril 2011 portant composition de la CDCI .....	2
1.2.	D.R.L.P. ---> Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques.....	4
	11-0431-Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection partielle des membres de la catégorie 'services' de la chambre de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen	4
2.	D.D.T.M. - 76 .....	5
2.1.	Secrétariat Général (SG).....	5
	11-009-Arrêté portant subdélégation de signature en matière de «Gestion du Personnel».....	5
	11-008-Arrêté portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords - cadres .....	9
3.	DRJSCS - Dir Rég Jeunesse Sports et Cohésion Sociale .....	11
3.1.	Jeunesse, Cohésion Sociale. ....	11
	11-0435-Délégation de gestion entre d'une part, la DRJSCS de Haute-Normandie, dénommée ci-après le 'délégrant' et, d'autre part, la DDCS de Seine-Maritime, ci-après dénommée le 'déléataire' .....	11

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil  
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)  
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

ISSN : 0752-6121

# 1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

## 1.1. D.R.C.L. ---> Direction des Relations avec les Collectivités Locales

### 11-0427-Arrêté préfectoral du 1er avril 2011 portant composition de la CDCI

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Rouen, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité  
Section intercommunalité

LE PRÉFET  
de la région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

**ARRÊTÉ**

**Objet :** Composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI),

**VU :**

le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 relatifs à la CDCI,

la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et notamment ses articles 53 à 57, le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011, relatif à la composition et au fonctionnement de la CDCI,

l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2011, portant répartition des sièges attribués à chaque catégorie de collectivités au sein de la CDCI de la Seine-Maritime,

l'arrêté préfectoral du 3 février 2011 fixant les modalités d'élection des membres de la CDCI,

l'arrêté préfectoral du 3 mars 2011 validant les listes des candidats à la CDCI,

le procès-verbal de la commission chargée des opérations de recensement des votes en date du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des représentants des 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> collèges de la CDCI,

les délibérations du conseil général de la Seine-Maritime, du 31 mars 2011 et du conseil régional de Haute-Normandie, du 16 mars 2011, relatives à la désignation de leurs représentants respectifs à la CDCI,

**CONSIDERANT :**

qu'il convient d'arrêter la composition de la CDCI instituée par l'article L5211-42 du CGCT,

que, pour le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des 5 communes les plus peuplées du département) une seule liste de candidats réunissant les conditions requises a été déposée par l'association départementale des maires,

qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été présentée pour ce collège,

qu'en application des dispositions des articles L5211-43 et R5211-24 du CGCT, en l'absence d'élection pour les représentants de ce collège, ceux-ci sont désignés par le préfet dans l'ordre de présentation de la liste déposée,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

**Article 1 :**

La commission départementale de la coopération intercommunale de la Seine-Maritime est composée comme suit :

**Représentants des communes :**

**1<sup>er</sup> collège** – Maires, Adjoints et Conseillers municipaux des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

rang	Prénom - Nom	Titre - Commune
1	Denis MERVILLE	Maire de Sainneville
2	Jacky HELOURY	Maire de Névile
3	Michel BENOIST	Maire de Morgny-la-Pommeraye
4	Dominique CHAUVEL	Maire de Sotteville-sur-Mer
5	Yvon PESQUET	Maire de Cleuville
6	Daniel BUQUET	Maire de Croisy-sur-Andelle
7	Jean MOREAU	Maire de Saint-Laurent de Brévedent
8	Georges CHEDRU	Maire de Fongueusemare
9	Michel CAVELIER	Maire de Saint-Nicolas de la Taille

**2<sup>ème</sup> collège** – Maires, Adjoints et Conseillers municipaux des 5 plus grandes villes du Département :

rang	Prénom - Nom	Titre - Ville
1	Valérie FOURNEYRON	Maire de Rouen
2	Edouard PHILIPPE	Maire du Havre
3	Pierre BOURGUIGNON	Maire de Sotteville-lès-Rouen
4	Agathe CAHIERRE	Maire-adjoint du Havre
5	Sébastien JUMEL	Maire de Dieppe
6	Hubert WULFRANC	Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
7	Nadine LAHOUSSAINE	Conseillère municipale du Havre

**3<sup>ème</sup> collège** – Maires, Adjoints et Conseillers municipaux des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale hors les 5 communes les plus peuplées :

rang	Prénom - Nom	Titre - Commune
1	Blandine LEFEBVRE	Maire de Saint-Nicolas d'Aliermont
2	Marc MASSION	Maire du Grand-Quevilly
3	Gilbert RENARD	Maire de Bois-Guillaume
4	Frédéric SANCHEZ	Maire du Petit-Quevilly
5	Gérard DUCABLE	Maire d'Isneauville
6	Patrick JEANNE	Maire de Fécamp

**Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

**4<sup>ème</sup> collège -**

rang	Prénom - Nom	Titre - COMMUNAUTE
1	Alfred TRASSY-PAILLOGUES	Président de la Communauté de Communes d'Yerville – Plateau de Caux
2	Estelle GRELIER	Présidente de la Communauté de Communes de Fécamp
3	Michel LEJEUNE	Président de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux
4	Yvon ROBERT	Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe
5	Pascal MARTIN	Président de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
6	Patrick BOULIER	Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise(Dieppe-Maritime)
7	Alain BAZILLE	Président de la Communauté de Communes du Canton de Valmont
8	Emile CANU	Délégué communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
9	Jean-François BLOC	Président de la Communauté de Communes de Sâane et Vienne
10	Christophe BOUILLON	Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe
11	Gérard PICARD	Président de la Communauté de Communes des Monts-et-Vallées
12	Jean-François MAYER	Vice-président de la Communauté de Communes Cœur de Caux
13	Virginie LUCOT-AVRIL	Présidente de la Communauté de Communes du canton d'AUMALE
14	Marie-Françoise GAOUYER	Vice-présidente de la Communauté de Communes Bresle-Maritime
15	Jean-Claude WEISS	Président de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine
16	Francis SENECAL	Président de la Communauté de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray
17	Gérard MAUGER	Vice-président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
18	Xavier LEFRANCOIS	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois
19	Didier PERALTA	Vice-président de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine
20	Jean-Louis ROUSSELIN	Vice-président de la Communauté de l'Agglomération Havraise
21	Gérard JOUAN	Président de la Communauté de Communes de Varenne-et-Scie
22	Jean-Marc VASSE	Vice-président de la Communauté de Communes Cœur de Caux

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux :

**5<sup>ème</sup> collège -**

rang	Prénom - Nom	Titre - Syndicat
1	Antoine SERVAIN	Président du Syndicat Mixte d'études et de coordination pour la lutte contre les inondations dans les bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville
2	Patrice DUPRAY	Président du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen
3	Charles REVET	Président du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval

Représentants du conseil général :

**6<sup>ème</sup> collège -**

rang	Prénom - Nom	Titre
1	Didier MARIE	Président du conseil général
2	Sandrine HUREL	Conseillère générale
3	Martine BLONDEL	Conseillère générale
4	Claude COLLIN	Conseiller général
5	Patrick CHAUVET	Conseiller général
6	Philippe LEROY	Conseiller général

Représentants du conseil régional dans le département :

**7<sup>ème</sup> collège -**

rang	Prénom - Nom -	Titre
1	Alain LE VERN	Président du conseil régional
2	Laurent LOGIOU	Vice-président du conseil régional
3	Dominique GAMBIER	Conseiller régional

**Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

*signé :*

Rémi CARON

## **1.2. D.R.L.P. ---> Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques**

### **11-0431-Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection partielle des membres de la catégorie 'services' de la chambre de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen**

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des Libertés  
Publiques  
Bureau des élections et des associations

Rouen, le 4 avril 2011

Le préfet  
de la région Haute-Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime

Objet : Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection partielle des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen.

VU :

le code du commerce et notamment son article R. 713-10 ;

l'arrêté préfectoral du 15 mars 2011 portant convocation des électeurs pour l'élection des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

## A R R E T E

Article 1er : La liste des candidats à l'élection partielle des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen, dont les déclarations de candidature ont été enregistrées à la préfecture de la Seine-Maritime, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Titulaire : M. Didier PEZIER - Suppléant : M. Guy TOUFLET

Titulaire : M. Jean-Luc SCHROEDER - Suppléant : M. Maurice LAUBIES

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la préfecture de la Seine-Maritime, aux chambres de commerce et d'industrie de région Haute-Normandie et territoriale de Rouen et au greffe du tribunal de commerce de Rouen.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Michel MOUGARD

## **2. D.D.T.M. - 76**

### **2.1. Secrétariat Général (SG)**

#### **11-009-Arrêté portant subdélégation de signature en matière de «Gestion du Personnel»**

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME  
Direction départementale des Territoires et de la Mer \_\_\_\_  
Le directeur départemental des Territoires et de la Mer  
ARRÊTÉ N°11-009

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature en matière de «Gestion du Personnel»

V U :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du Président de la République du 8 janvier 2009 nommant M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 portant nomination de M. Marc HOELTZEL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°10-050 du 28 janvier 2010 donnant délégation de signature en matière de gestion du personnel à M. Marc HOELTZEL, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ;

## A R R Ê T E

Article 1- En cas d'absence de M. Marc HOELTZEL, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°10-050 du 28 janvier 2010 sera exercée par M. Hervé BRUNELLOT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du premier groupe, directeur adjoint.

Article 2 - Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes  
NATURE DU POUVOIR RÉFÉRENCE\_\_1 - RECRUTEMENT- NOMINATION – MUTATION

1.1 - recrutement et nomination des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État de catégorie C

1.2 - recrutement et affectation des personnels non titulaires de catégorie C

1.3 - recrutement et nomination des dessinateurs, des agents administratifs et adjoints administratifs

1.4 - affectation à un poste de travail des personnels de catégories A et B, à l'exclusion des mutations qui entraînent un changement de résidence ou une modification de la situation des intéressés, au sens de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée\_

Décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié

Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié  
Décrets n° 2006-1760 et 2006-1761 du 23 décembre 2006  
Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié  
Arrêté du 4 avril 1990 modifié

Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié\_\_1.5 - mutation des agents de catégorie C :

- 1.5.1 qui entraîne un changement de résidence
  - 1.5.2 qui n'entraîne pas un changement de résidence
  - 1.5.3 qui modifie la situation de l'agent\_ Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
- Arrêté du 4 avril 1990 modifié

## \_\_2 – POSITIONS

2.1 - mise en disponibilité des fonctionnaires :

- d'office à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie

- de droit :

\*pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves

\*pour élever un enfant âgé de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne

\*pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire

2.2 - réintégration à l'issue de la période de disponibilité des fonctionnaires\_

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié  
Arrêté du 4 avril 1990

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

Arrêté du 4 avril 1990\_\_2.3 - mise à disposition de droit des fonctionnaires et agents non titulaires prévue à l'article 105 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales\_ Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié\_\_2.4 - détachement et intégration après détachement des agents de catégorie C, autres que ceux nécessitant un arrêté ou accord interministériel\_ Arrêté du 4 avril 1990

\_\_2.5 - mise en cessation progressive d'activité :

- des agents de catégorie C

- des agents non titulaires\_ Arrêté du 4 avril 1990

Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié\_\_2.6 - admission à la retraite, acceptation de la démission des agents de catégorie C\_ Arrêté du 4 avril 1990

\_\_2.7 - octroi d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique pour les agents de catégorie C, sauf cas

nécessitant l'avis du comité médical supérieur\_ Arrêté du 4 avril 1990\_\_2.8 - octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel et réintégration dans le service d'origine des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires\_ Décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990

\_\_2.9 - octroi aux fonctionnaires du mi-temps de droit pour raisons familiales\_ Décret n° 95-131 du 7 février 1995\_\_3 - CONGES

## - AUTORISATIONS D'ABSENCES

3.1 - congés sans traitement prévu aux articles 6, 9 et 10 du décret n° 49-1239 du 13 décembre 1949 modifié

3.2 - octroi aux fonctionnaires :

3.2.1 - des congés annuels

3.2.2 - des congés de maladie "ordinaires"

3.2.3 - des congés occasionnés par un accident de service

3.2.4 - des congés de longue maladie à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur

3.2.5 - des congés de longue durée à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur

3.2.6 - des congés pour maternité ou adoption

3.2.7 - du congé parental

3.2.8 - du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant

3.2.9 - des congés pour formation professionnelle

3.2.10 - des congés pour formation syndicale

3.2.11 - des congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs

3.2.12 - des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire

3.3 - octroi aux agents non titulaires :

3.3.1 - des congés annuels

3.3.2 - des congés de maladie "ordinaires"

3.3.3 - des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle

3.3.4 - des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement

3.3.5 - des congés pour maternité ou adoption

3.3.6 - du congé parental

- 3.3.7 - du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant
- 3.3.8 - des congés pour formation syndicale
- 3.3.9 - des congés de formation professionnelle
- 3.3.10 - des congés en vue de favoriser la formation des cadres et des animateurs pour la jeunesse
- 3.3.11 - des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus
- 3.3.12 - des congés pour raisons familiales
- 3.3.13 - des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire\_

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée

Loi n° 46-1085 du 18 mai 1946

Loi n° 46-1085 du 18 mai 1946

Loi n°46-1085 du 18 mai 1946  
 Décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié  
 Arrêté du 4 avril 1990

Décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié\_\_

- 3.4 - autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires et agents non titulaires stagiaires :
  - 3.4.1 - pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels
  - 3.4.2 - pour événements de famille
  - en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse

3.5 - autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

3.6 - autorisation d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde

\_\_  
 Circulaire n°1475 FP du 20 juillet 1982

#### \_\_4- COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

- 4.1 - Constitution
- 4.2 – Composition
- 4.3 – Fonctionnement

#### 5- COMITES TECHNIQUES PARITAIRES LOCAUX

- 5.1 - Constitution
- 5.2 – Composition
- 5.3 – Fonctionnement

#### 6 - PROMOTIONS DES AGENTS DE GESTION DÉCONCENTRÉE

- 6.1 - décision d'avancement d'échelon
  - 6.2 - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national
  - 6.3 - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur\_
- Décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié

Décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié

Arrêté du 4 avril 1990\_\_7- NBI (nouvelle bonification indiciaire)

décisions individuelles d'attribution de points de NBI pour les personnels des catégories A, B et C administratifs\_

Décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001\_\_8 - CUMUL D'ACTIVITÉS A TITRE ACCESSOIRE

octroi aux agents des catégories A, B et C des autorisations d'exercer, à titre accessoire, les activités suivantes :

\*enseignements ou formations donnés dans les établissements dépendant d'un organisme privé ou public

\*expertises ou consultations auprès d'une entreprise ou d'un organisme privés uniquement au profit d'une personne publique\_

Décret n°2007-658 du 2 mai 2007 Circulaire n°2157 du 11 mars 2008\_\_9- MAINTIEN DANS L'EMPLOI

9.1 - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur

9.2 - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant sur la liste des personnes devant assurer leurs fonctions, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur\_

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée

Loi n° 63-777 du 31 juillet 1963

Circulaires du 22 septembre 1961

et du 29 mars 1976 \_\_10 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES

10.1 - décision prononçant, en matière disciplinaire, les sanctions de l'avertissement et du blâme en ce qui concerne les personnels de catégorie B et les OPA, suspension en cas de faute grave et toutes sanctions prévues à l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 pour les personnels de catégorie C

10.2 - licenciement, radiation des cadres pour abandon de poste des agents de catégorie C et les OPA

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée  
Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée  
Arrêté du 4 avril 1990  
Décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié

Arrêté du 4 avril 1990  
Décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié\_\_11 – ACCIDENTS  
constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits

Loi n°46-2426 du 30 octobre 1946\_\_12 – GESTION  
tous les actes individuels de gestion courante non prévus dans les décisions listées ci-avant  
\_\_À :

M. Laurent VÉRÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général par intérim jusqu'au 30 avril 2011  
M. Dominique DUGELAY, attaché principal d'administration, secrétaire général à compter du 1er mai 2011,  
Mme Chantal GUEGUEN, attachée principale d'administration, secrétaire générale adjointe,  
à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les points suivants de l'article 1 du présent arrêté: 1.2, 1.5.1, 1.5.2, 1.5.3, 2.1, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2.1 à 3.2.12, 3.3.1 à 3.3.13, 3.4.1 à 3.4.3, 3.5, 3.6, 4.1 à 4.3, 5.1 à 5.3, 6.1 à 6.3, 8, 11 et12;

Mme Catherine FAUBERT, attachée d'administration de l'Agriculture, chef du pôle ressources humaines (SG/PRH),  
M. François PESTEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission GPEEC, en cas d'absence de la responsable  
du pôle des ressources humaines  
à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les points suivants de l'article 1 du présent arrêté: 2.1, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1,  
3.2.2, 3.2.3, 3.2.4, 3.2.6, 3.2.8, 3.2.12, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.5, 3.3.7, 3.3.12, 3.3.13, 3.4.2, 3.4.3, 3.6, 5.1, 10 et 11.

Article 3 - Subdélégation est donnée à :

M. Pascal MAGOAROU, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la mission d'animation de  
la DISE (DISE) ;  
M. Fouad GAFSI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission connaissance du territoire et systèmes  
d'information (MCTSI) ;  
Mme Chantal GUEGUEN, attachée principale d'administration, secrétaire générale adjointe ;  
M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, chef du service de l'habitat (SH), jusqu'au 31 mai 2011 ;  
M. Laurent VÉRÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service de l'habitat (SH), à compter du 1er juin  
2011 ;  
M. Jean-Paul AVENEL, attaché principal d'administration, adjoint au chef du service ressources, milieux et territoires (SRMT) ;  
Mme Françoise TROMAS, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service d'économie agricole (SEA) ;  
M. Frédéric BARGAIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service d'économie agricole (SEA) ;  
M. Alexandre PATROU, architecte urbaniste de l'État, chef du service ressources, milieux et territoires (SRMT),  
M. François GALLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service territorial de Rouen (STR),  
M. Laurent VÉRÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service territorial de Rouen (STR),  
secrétaire général par intérim jusqu'au 30 avril 2011,  
Mme Manuelle SEIGNEUR, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service ingénierie et appui au  
Grenelle (SIAG), chef du service sécurité et éducation routière (SSER) par intérim  
M. Alexandre HERMENT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service territorial de Dieppe  
(STD) et chef du service territorial du Havre (STH) par intérim,  
M. Benoît DUFUMIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, délégué à la Mer et au Littoral (DML) ;  
à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les points suivants de l'article 1 du présent arrêté : 3.2.1, 3.3.1, 3.3.11,  
3.3.12, 3.4.2, 3.4.3 et 3.6

Article 4 - Subdélégation est donnée à :

Secrétariat Général\_\_Catherine FAUBERT\_Pôle ressources humaines, \_attachée d'administration de l'Agriculture\_\_François  
PESTEL\_Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences \_Ingénieur des travaux publics de l'État  
\_\_Marie-Christine HUMMEL \_Pôle communication \_attachée d'administration de l'Équipement\_\_Mireille GUILLAND \_Pôle  
contrôle de gestion, qualité et moyens \_attachée d'administration de l'Équipement\_\_Service de l'Habitat\_\_Marie-Claude  
DOUDET\_Bureau politique de l'habitat \_CETE assistante classe A\_\_Hélène PESNELLE \_Bureau développement de l'offre de  
logement \_attachée d'administration de l'Équipement\_\_Sylvie CROIZAT\_Bureau du financement et de la rénovation  
urbaine \_ingénieure des TPE\_\_Daniel LEHUE\_Bureau de l'habitat ancien \_technicien supérieur en chef de l'Équipement\_\_Didier  
MENANT\_Mission rénovation urbaine Rouen agglomération \_technicien supérieur en chef de l'Équipement\_\_Sylvie LE VEN\_Mission  
rénovation urbaine Le Havre agglomération / Fécamp / Dieppe \_Secrétaire administrative de l'Équipement de classe  
exceptionnelle \_\_Service Ingénierie et appui au Grenelle\_\_François PESTEL (p.i.)\_Pôle constructions publiques, \_ingénieur  
des TPE\_\_Audrey GOURLAOUEN \_Pôle aménagement durable \_ingénieure des TPE\_\_Guy RENAUDIER\_Pôle eau et  
environnement \_ingénieur des TPE\_\_Service Ressources, Milieux et Territoires\_\_Jean-Marie BASTARD

Damien BERTRAND

Vincent DARGIROLLE

Eloi LARCHEVEQUE jusqu'au 30 avril 2011 \_Bureau de la police de l'eau

Bureau nature, forêt et développement durable,

Bureau des territoires



Bureau des risques et des nuisances\_attaché principal d'administration

ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

attaché d'administration de l'Équipement

attaché d'administration de l'Équipement\_\_

Olivier LEFEVRE\_

Bureau du droit des sols et de l'accessibilité,

—

attaché d'administration de l'Équipement

\_\_Service d'Economie Agricole\_\_ Laurence MOUTIER\_Pôle modernisation et gestion des crises\_inspectrice de la santé publique vétérinaire\_\_ Michel MAILLARD\_Pôle soutien productions végétales et respect du milieu\_ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement\_\_ Frédéric BARGAIN\_Pôle économie\_ingénieur de l'agriculture et de l'environnement\_\_ Service Sécurité et Éducation Routière\_\_ Cristofe PASCALE\_Bureau sécurité transports\_attaché d'administration du MAAP\_\_ Xavier BOULERY\_Bureau de l'éducation routière\_délégué du permis de conduire\_\_\_\_\_ Service Territorial de Rouen\_\_\_\_\_ Daniel MAGALHAES (p.i.) jusqu'au 30 avril 2011  
\_Bureau connaissance, aménagement du territoire et habitat\_attaché d'administration de l'Équipement\_\_ Nadia BOURRAUD-BIGUENET, à compter du 1er mai 2011 \_Bureau connaissance, aménagement du territoire et habitat\_attaché d'administration de l'Équipement\_\_\_\_\_ Christèle AUBOIN\_Bureau des autorisations d'urbanisme de Pavilly\_secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle\_\_ Patrick AUBE\_Bureau d'études de Rouen et Batesat Yvetot par intérim\_technicien supérieur principal de l'Équipement\_\_ Philippe BOURNON\_Bureau des autorisations d'urbanisme de Forges-les-Eaux\_technicien supérieur de l'Équipement\_\_ Jean-Pierre GAÜZERE\_Batesat Neufchâtel-en-Bray\_contrôleur principal des TPE\_\_ Marc LEREAU\_Mission environnement-risques-sécurité\_technicien supérieur en chef de l'Équipement\_\_ Service Territorial du Havre\_\_\_\_\_ Dominique LEGOUIS\_Bureau administratif\_secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle \_\_ Matthieu HONORE jusqu'au 30 avril 2011\_Bureau connaissance, aménagement du territoire et habitat\_ingénieur des TPE\_\_ Philippe LEFEBVRE\_Mission environnement-risques-sécurité\_technicien supérieur en chef de l'Équipement\_\_ Evelyne NOEL\_Bureau des autorisations d'urbanisme de Fécamp\_secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle \_\_Service Territorial de Dieppe\_\_ Martine PEGISSE \_ Bureau connaissance aménagement du territoire et habitat\_technicienne supérieure en chef de l'Équipement\_\_ Liliane LEQUESNE\_Bureau des autorisations d'urbanisme de Dieppe\_chef de subdivision\_\_ Christophe PONTONNIER\_Batesat de Dieppe\_contrôleur principal des TPE\_\_ Gérard VOLLET\_Mission environnement-risques-sécurité\_contrôleur principal des TPE\_\_ Délégation à la Mer et au Littoral\_\_ Alain SOULIGNAC\_Bureau administratif\_contrôleur divisionnaire des TPE\_\_ Marc DAVID\_Capitainerie Port Dieppe\_capitaine de port 2GR classe normale\_\_ Hervé LEBLANC\_Capitainerie Port Le Tréport\_lieutenant port classe fonctionnelle\_\_ Pierre FAGUET\_Pôle Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires\_Ingénieur des TPE\_\_ Corinne COQUATRIX\_Section Mer et Littoral de Dieppe\_Secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle\_\_ Frédérique EHRSTEIN\_Pôle Gens de Mer – ENIM - Plaisance\_Administratrice des affaires maritimes\_\_ à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les points suivants de l'article 1 du présent arrêté : 3.2.1, 3.3.1, 3.3.11, 3.3.12, 3.4.2, 3.4.3 et 3.6.

Article 5- Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 10-110 du 3 décembre 2010 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel.

Article 6- Le directeur départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime

Fait à Rouen, le 31 mars 2011  
Pour le Préfet, et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires  
et de la Mer

Marc HOELTZEL

## **11-008-Arrêté portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords - cadres**

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME  
Le directeur départemental des  
des Territoires et de la Mer

ARRETÉ N°11-008

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords - cadres

VU :

- le code des marchés publics ;

- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du Président de la République du 8 janvier 2009 nommant M. Rémi CARON, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 portant nomination de M. Marc HOELTZEL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°10-08 bis du 13 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°10-014 du 28 janvier 2010 donnant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à M. Marc HOELTZEL, directeur départemental des territoires et de la Mer, et notamment son article 3 ;

## A R R E T E

Article 1 : En cas d'absence de M. Marc HOELTZEL, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°10-014 du 28 janvier 2010 sera exercée par M. Hervé BRUNELOT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du premier groupe, directeur adjoint.

Article 2 : Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 90.000 euros H.T et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 90.000 euros H.T. et tous les actes subséquents, à :

M. Pascal MAGOAROU, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la mission d'animation de la DISE (DISE),

M. Fouad GAFSI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission connaissance du territoire et systèmes d'information (MCTSI),

M. Laurent VERE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général (SG), par intérim jusqu'au 30 avril 2011

M. Dominique DUGELAY, attaché principal d'administration, secrétaire général à compter du 1er mai 2011,

Mme Chantal GUEGUEN, attachée principale d'administration, secrétaire générale adjointe (SG),

M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, chef du service de l'habitat (SH), jusqu'au 31 mai 2011

M. Laurent VERE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service de l'habitat (SH), à compter du 1er juin 2011

M. Jean-Paul AVENEL, attaché principal d'administration, adjoint au chef du service ressources, milieux et territoires (SRMT),  
Mme Françoise TROMAS, ingénieure en chef du génie rural, des eaux et des forêts, chef du service d'économie agricole (SEA),

M. Frédéric BARGAIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service d'économie agricole (SEA),

M. François GALLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service territorial de Rouen (STR),

M. Alexandre HERMENT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service territorial de Dieppe (STD) et chef du service territorial du Havre (STH) par intérim,

M. Alexandre PATROU, architecte urbaniste de l'État, chef du service ressources, milieux et territoires (SRMT),

M. Laurent VÉRÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service territorial de Rouen (STR), jusqu'au 31 mai 2011

Mme Manuelle SEIGNEUR, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service ingénierie et appui au Grenelle (SIAG), chef du service sécurité et éducation routière (SSER), par intérim

M. Benoît DUFUMIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, délégué à la Mer et au Littoral (DML).

Article 3 : Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 30.000 euros H.T. et tous les actes subséquents :

Pour le Secrétariat Général (SG), à :

Mme Mireille GUILLAND, attachée d'administration de l'Équipement, chef du pôle contrôle de gestion, qualité et moyens (SG/PCGQM)

Mme Catherine FAUBERT, attachée d'administration de l'Agriculture, chef du pôle ressources humaines (SG/PRH),

M. François PESTEL, ingénieur des travaux publics de l'État, charge de mission GPEEC,

Pour le Service Sécurité et Éducation Routière (SSER), à :

M. Xavier BOULERY, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière (SSER/BER),

M. Cristofe PASCALE, attaché d'administration du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, chef du bureau sécurité-transports (SSER/BST),

M. Luc PROUVEUR, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du parc départemental (SSER/PARC) pour le compte de commerce,

Pour le Service Ingénierie et appui au Grenelle (SIAG), à :

M. François PESTEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle constructions publiques (SIAG/PCP), par intérim

Pour le Service Ressources, Milieux et Territoires (SRMT), à :

M. Jean-Marie BASTARD, attaché principal d'administration, chef du bureau de la police de l'eau (SRMT/BPE),

M. Damien BERTRAND, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du bureau nature, forêt et développement rural (SRMT/BNFDR),

M. Vincent DARGIROLLE, attaché d'administration de l'Équipement, chef du bureau des territoires (SRMT/BT)

M. Eloi LARCHEVEQUE, attaché d'administration de l'Équipement, chef du bureau des risques et nuisances (SRMT/BRN), jusqu'au 30 avril 2011

Pour le Service de l'Habitat (SH), à :

Mlle H el ene PESNELLE, attach ee d'administration de l' quipement, responsable du bureau du d veloppement de l'offre de logement social (SH/BDOL)

M. Daniel LEHUE, technicien sup rieur en chef de l' quipement, chef du bureau de l'habitat ancien (SH/BHA)

Pour la D l gation   la Mer et au Littoral (DML),   :

M. Alain SOULIGNAC, contr leur divisionnaire des travaux publics de l' tat, chef du bureau administratif (DML/BA),

M. Pierre FAGUET, ing nieur des travaux publics de l' tat, responsable du p le Actions Interminist rielles de la Mer, du Littoral et Portuaires (DML/AIMLP),

Mme Corinne COQUATRIX, secr taire administrative de l' quipement de classe exceptionnelle, responsable de la section   la Mer et au Littoral de Dieppe (DML/SML),

Article 4 : Subd l gation est donn e, dans le cadre de leurs attributions,   l'effet de signer les march s   procedure adapt e (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inf rieurs   15.000 euros H.T. et tous les actes subs quents :

Pour le Secr tariat G n ral (SG),   :

Mme Ana-Maria OLIVEIRA, secr taire administratif de l' quipement de classe normale, charg e du budget de fonctionnement au p le contr le de gestion, qualit  et moyens (SG/PCGQM),

Mme C cile PAVIOT, secr taire administrative de l' quipement de classe normale, charg e de gestion des ressources humaines (SG/PRH),

Article 5 : Le pr sent arr t  annule et remplace l'arr t  n  10-111 du 3 d cembre 2010

Article 6 : Le directeur d partemental des Territoires et de la Mer est charg  de l'ex cution du pr sent arr t  qui sera publi  au recueil des actes administratifs de la pr fecture de la Seine-Maritime.

Fait   Rouen, le 31 mars 2011

Pour le Pr fet, et par d l gation,

le directeur d partemental des Territoires et de la Mer

Marc HOELTZEL

## **3. DRJSCS - Dir R g Jeunesse Sports et Coh sion Sociale**

### ***3.1. Jeunesse, Coh sion Sociale.***

#### **11-0435-D l gation de gestion entre d'une part, la DRJSCS de Haute-Normandie, d nomm e ci-apr s le 'd l gant' et, d'autre part, la DDCS de Seine-Maritime, ci-apr s d nomm e le 'd l gataire'**

D l gation de gestion

entre

d'une part, la DRJSCS de Haute-Normandie, d nomm e ci apr s le «d l gant»;

et

d'autre part, la DDCS de Seine-Maritime, ci-apr s d nomm e le «d l gataire» ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 312-1, L 313-3, L 314-4 et R. 314-36,

Vu le d cret n  2004-374 du 29 avril 2004 modifi  relatif aux pouvoirs des pr fets,   l'organisation et   l'action des services de l' tat dans les r gions et d partements ;

Vu le d cret n  2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif   la d l gation de gestion dans les services de l'Etat ;

Il est convenu ce qui suit :

Article premier : objet de la d l gation

Par la pr sente d l gation de gestion  tablie en application des articles 2 et 4 du d cret du 14 octobre 2004 susvis , le d l gant confie au d l gataire, en son nom et pour son compte, la pr paration :

[1] - de la tarification des prestations fournies par les services mentionn s au 8  du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles, pour l'exercice budg taire 2011 ;

[2] – de la tarification des prestations fournies par les services mentionn s au 14  du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles,   l'exception de ceux financ s selon les modalit s pr vues aux II et III de l'article L 361-1 dudit code,

après avis des principaux organismes financeurs dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, pour l'exercice budgétaire 2011 ;

[3] – de la tarification des prestations fournies par les services mentionnés au 15° du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles, après avis des principaux organismes financeurs dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, pour l'exercice budgétaire 2011 ;

[4] – des arrêtés de tarification qui en résultent ;

[5] – des décisions d'autorisation budgétaire et de tarification prévue à l'article R. 314-36 à ce même code ;

[6] – des autorisations de frais de siège ;

[7] – des décisions budgétaires modificatives et des arrêtés modification de tarification ;

[8] – des contentieux et des décisions modificatives qui en résultent ;

[9] – de toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement aux établissements et services mentionnés au présent article ;

Après préparation de ces actes par le délégataire, ce dernier les transmet au délégant qui propose les actes de tarification à la signature du Préfet de région.

En outre le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, la gestion :

- des programmes d'investissements et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieur à un an, prévus à l'article R. 314-20 du code susvisé.

- des contrats mentionnés à l'article L. 313-11 du code précité et de prendre les arrêtés de tarification y afférant ;

- des actes d'approbation du compte administratif de clôture prévu aux articles R.314-49 à R. 314-55 du code de l'action sociale et des familles ;

- des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au code susvisé dans les cas de fermeture des établissements.

#### Article 2 : Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis à chacun des destinataires de la délégation.

#### Article 3 : Publication de la délégation

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

#### Article 4 : Durée, reconduction et résiliation de la délégation

La présente délégation est valable pour l'exercice budgétaire 2011 et prendra fin le 31 décembre 2011.

Cette délégation peut prendre fin de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'observation d'un préavis d'un mois, et enfin de l'information de chacun des destinataires de la présente délégation.

Fait à Rouen, en deux exemplaires, le 7 mars 2011

Le Délégant - Directeur régional  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale  
de Haute-Normandie

Le Délégataire - Directeur  
départemental de la cohésion  
sociale de Seine-Maritime,

Signé : Jacques MURAT

Signé : Franck PLOUVIEZ

Vu et approuvé,

Le Préfet de la région Haute-Normandie  
Préfet de Seine-Maritime

Signé : Rémi CARON

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »